

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PIED-ROUSSET EN LUBERON  
DU VENDREDI 11 AVRIL 2008

L'an deux mille huit et le onze avril à 18h00, les membres du conseil de communauté élus par les conseils municipaux des communes membres, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie de Saint-Pantaléon sur la convocation qui leur a été adressée par le président sortant, conformément aux articles L. 2122-7, L.2122-8 et L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

**Etaient Présents :**

Pour la commune de Bonnieux : Messieurs RUFFINATO, CASALIS, RINAUDO  
Pour la commune de Goult : Messieurs PERELLO, CHABAUD, FERRAZ  
Pour la commune de Lacoste : Madame LOUCHE, Monsieur HAUPTMANN  
Pour la commune de Lioux : Messieurs FARGE, FOURNIER  
Pour la commune de Ménerbes : Messieurs ROUSSET-ROUARD, GROSCLAUDE  
Pour la commune de Murs : Monsieur ARENA, Madame LE MAT  
Pour la commune de Roussillon : Madame BONNELLY, Messieurs BONHOMME, JEAN  
Pour la commune de Saint Pantaléon : Monsieur MILLE, Madame DAPRES

**Etait représenté :**

Pour la commune de Ménerbes : Monsieur RUFFINATTO par Monsieur LAVAIL

La séance est ouverte à 18h10, sous la présidence de Madame LE MAT, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires, qui excuse l'absence de Monsieur FENELON, président, sortant, retenu par des obligations médicales et lit sa lettre.

Madame LE MAT procède à l'appel nominal, un absent, Monsieur RUFFINATTO représenté par Monsieur LAVAIL, puis donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des communes membres et déclare installer dans leurs fonctions de conseillers communautaires :

**BONNIEUX**

**Délégués titulaires**

Georges RUFFINATO, Jérôme CASALIS, Claude RINAUDO

**Délégués suppléants**

Sébastien ARINGHIERI, Jean-Pierre CLAIREMBEAUD, Pascal RAGOT

**GOULT**

**Délégués titulaires**

Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierre FERRAZ

**Délégués suppléants**

Geneviève BRUNEL, Gaston HECTOR, Bernard MILLE

**LACOSTE**

**Délégués titulaires**

Patricia LOUCHE, Mathias HAUPTMANN

**Délégués suppléants**

René JAUFFRET, Pierre LAPELERIE

**LIOUX**

**Délégués titulaires**

Francis FARGE, Patrice FOURNIER

**Délégués suppléants**

Alex LHERMILLER, Joël PEREZ

**MENERBES**

**Délégués titulaires**

Yves ROUSSET-ROUARD, Alain GROSCLAUDE, Christian RUFFINATTO

**Délégués suppléants**

Robert LAVAIL, Eric ARIAS, Valérie TOUL

**MURS**

**Délégués titulaires**

Xavier ARENA, Anne-Marie LE MAT

**Délégués suppléants**

Christian MALBEC, Bruno VAYSON DE PRADENNE

**ROUSSILLON**

**Délégués titulaires**

Gisèle BONNELLY, André BONHOMME, Claude JEAN

**Délégués suppléants**

Gérard DEBROAS, Martiale BLUHM, Daniel BOUZIAT

**SAINT-PANTALEON**

**Délégués titulaires**

Luc MILLE, Paule DAPRES

**Délégués suppléants**

Guy ASTRAN, Martine BELLEBEAU

Le Conseil choisi pour secrétaire Monsieur CHABAUD.

Madame LE MAT explique que l'élection du président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**Election du Président :**

Premier tour de scrutin, Monsieur PERELLO présente sa candidature.

Madame LOUCHE, avant l'élection, souhaite connaître la configuration et le nombre de vice-présidents envisagés par M. PERELLO.

Monsieur PERELLO explique le fonctionnement antérieur puis propose de porter à quatre le nombre de vice-présidents.

Un scrutin à bulletin secret est organisé.

A l'issue d'un premier tour, Madame LE MAT constate les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 20

Bulletins blancs : 5

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 9

A obtenu :

Monsieur PERELLO : quinze (15) voix.

Monsieur PERELLO, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a été installé. Il remercie l'assemblée pour la confiance accordée et Monsieur FENELON pour la présidence qu'il vient de terminer.

Il rappelle les compétences de la communauté de communes, très fortes et révélatrices de ce que l'on peut attendre d'une communauté de communes de 6200 habitants, et évoque le bon esprit dans lequel les décisions ont été prises.

Le Président propose donc de passer de trois à quatre vice-présidents, dont les compétences s'articuleraient autour des domaines suivants :

. Développement économique, Communication, Relations extérieures,

. Voirie, matériels,

- . Suivi des travaux,
- . Suivi du fonctionnement des ZAC.

Différentes commissions seront également créées, dont la commission « déchets ménagers ».

Monsieur ARENA demande un rappel des compétences de la communauté de communes.

Le Président donne lecture des compétences obligatoires et optionnelles figurant dans les statuts en vigueur, puis dans la dernière version approuvée par le Conseil communautaire le 25 février 2008 et devant faire l'objet d'une approbation par chaque conseil municipal.

Madame LE MAT émet le souhait que les maires se réunissent régulièrement pour décider des grandes orientations de la communauté de communes.

Madame BONNELLY est en accord complet avec cette proposition ainsi que l'ensemble des maires.

Madame BONNELLY soulève le manque d'information reçu par les administrés concernant les décisions prises par la communauté et souhaite une revalorisation de l'image des missions de la communauté.

Le Président partage ces préoccupations, puis propose de reprendre l'ordre du jour et de fixer le nombre de vice-présidents à quatre.

Vote à l'unanimité.

### **Election du premier vice-président :**

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur PERELLO, élu président, à l'élection du premier vice-président.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin, Monsieur ROUSSET-ROUARD présente sa candidature.

A l'issue d'un premier tour, Monsieur PERELLO constate les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 20  
Bulletins blancs : 3  
Suffrages exprimés : 17  
Majorité absolue : 10

A obtenu :

Monsieur ROUSSET-ROUARD : dix sept (17) voix.

Monsieur ROUSSET-ROUARD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé premier vice-président et a été immédiatement installé.

Monsieur ROUSSET-ROUARD a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### **Election du second vice-président**

Premier tour de scrutin

Monsieur BONHOMME présente sa candidature.

A l'issue d'un premier tour, Monsieur PERELLO constate les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 20  
Bulletins blancs : 4  
Suffrages exprimés : 16  
Majorité absolue : 9

A obtenu :

Monsieur BONHOMME : seize (16) voix.

Monsieur BONHOMME, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé second vice-président et a été immédiatement installé.

Monsieur BONHOMME a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### **Election du troisième vice-président**

Premier tour de scrutin

Monsieur CASALIS présente sa candidature.

A l'issue d'un premier tour, Monsieur PERELLO constate les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 20  
Bulletins blancs : 6  
Suffrages exprimés : 14  
Majorité absolue : 8

A obtenu :

Monsieur CASALIS : quatorze (14) voix.

Monsieur CASALIS, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé troisième vice-président, et a été immédiatement installé.

Monsieur CASALIS a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### **Election du quatrième vice-président**

Premier tour de scrutin

Monsieur ARENA présente sa candidature.

A l'issue d'un premier tour, Monsieur PERELLO constate les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 20  
Bulletin blancs ou nuls: 1  
Suffrages exprimés : 19  
Majorité absolue : 11

A obtenu :

Monsieur ARENA : dix neuf (19) voix.

Monsieur ARENA, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé quatrième vice-président, et a été immédiatement installé.

Monsieur ARENA a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

La séance du Conseil se termine à 19h35.

Vu pour être affiché, le 18 avril 2008, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.